







COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 18 juillet 2023

RESSOURCE EN EAU

Signature de la charte départementale « Économisons l'eau, ma commune s'engage! »

Mardi 18 juillet 2023, à Villeveyrac, Hugues Moutouh, préfet de l'Hérault, Kléber Mesquida, président du conseil départemental de l'Hérault, et Frédéric Roig, président de l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalité dans l'Hérault (AMF 34), ont signé la charte d'engagement départementale « Économisons l'eau, ma commune s'engage! ».

Cette charte, ou « plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse », a pour objectif général de permettre de limiter toute tension sur la ressource en eau dans ses divers usages dans l'Hérault. Dans le contexte actuel de sécheresse, il est en effet indispensable d'accentuer les économies d'eau par un effort collectif de l'ensemble des usagers (particuliers, professionnels, entreprises, collectivités).

Aussi, sous l'impulsion de l'AMF 34, les communes et inter-communalités de l'Hérault sont invitées à adhérer à cette charte par délibération de leur conseil municipal ou de leur conseil communautaire, et à nommer un élu référent « eau » en leur sein.

La charte prévoit 13 engagements forts des signataires, services de l'État, AMF 34, conseil départemental et collectivités, dans un esprit de partage entre tous les acteurs publics en matière d'eau : signalement de toute difficulté éventuelle sur la disponibilité de la ressource, conception et déploiement de plans d'économies sur les bâtiments communaux et intercommunaux, concertation avec les populations et les acteurs économiques et associatifs du territoire, opérations de sensibilisation des populations et facilitation dans la mise en œuvre du pouvoir de police du maire (respect des arrêtés préfectoraux relatifs aux restrictions sur les usages en eau), etc.

Par ailleurs, dans une optique d'information du public, les services de l'État ont conçu, en partenariat avec l'AMF 34 et la chambre d'agriculture de l'Hérault, des infographies sur les restrictions d'usage de l'eau, sur ce qu'il est permis de faire ou non, selon les niveaux de gravité dans le département https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse. Enfin, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a mis au point l'outil cartographique RestrEau 34 pour connaître avec précision et en temps réel les restrictions dans l'Hérault, qui complète utilement la plateforme nationale VigiEau sur l'information des particuliers.

Cabinet du préfet Service départemental de la communication interministérielle Tél.: 04 67 61 61 25

Mél.: pref-communication@herault.gouv.fr

Site: www.herault.gouv.fr Réseaux sociaux: @prefet34 34 place des Martyrs de la Résistance 34062 Montpellier CEDEX 2